



Doc. 12924
04 mai 2012

Internet et la politique : les effets des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la démocratie

Proposition de résolution

déposée par Mme Anne BRASSEUR et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le développement d'internet et des nouveaux médias sociaux dans le monde entier a considérablement transformé les pratiques sociales. La participation politique des citoyens et l'activisme social ont aussi beaucoup changé (en témoignent, par exemple, les appels à la mobilisation lancés sur la Toile pendant le Printemps arabe, les manifestations politiques en Russie et au Bélarus, les pratiques des « hacktivistes », Wikileaks ou encore les pétitions en ligne contre la mondialisation).

Compte tenu de la circulation très rapide des informations par le biais des nouvelles technologies de la communication, la diffusion de toutes les connaissances – y compris des données contribuant à la transparence démocratique, mais aussi des rumeurs et de la désinformation – est amplifiée dans des proportions jamais encore atteintes, ce qui a des effets politiques.

Les représentants politiques voient aussi changer leurs pratiques professionnelles quotidiennes : la nécessité de réagir immédiatement et les moyens électroniques de faire campagne et de communiquer avec les électeurs sont devenus de nouveaux phénomènes majeurs, que parlements et gouvernements doivent prendre en compte.

Quels sont les effets tangibles d'internet et des nouveaux médias sociaux sur la démocratie ? Représentent-ils un danger ou une chance ? Comment les parlementaires peuvent-ils relever ce nouveau défi et utiliser les nouvelles ressources de manière constructive, pour enrichir la démocratie ?

Rappelant sa Résolution 1877 (2012) sur la protection de la liberté d'expression et d'information sur l'internet et les médias en ligne ; sa Résolution 1843 (2011) sur la protection de la vie privée et des données à caractère personnel sur l'internet et les médias en ligne ; sa Résolution 1729 (2010) sur la Protection des « donneurs d'alerte » ; sa Recommandation 1906 (2010) sur Repenser les droits des créateurs à l'ère d'internet et sa Recommandation 1670 (2004) sur Internet et le droit,

L'Assemblée parlementaire devrait examiner les effets structurels du développement sans précédent d'internet et des TIC sur la démocratie.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
ANTTILA Sirkka-Liisa, Finlande, ADLE
BARBI Mario, Italie, ADLE
BARDINA PAU Josep Anton, Andorre, ADLE
BECK Marieluise, Allemagne, ADLE
BELLEN Alexander, van der, Autriche, SOC
BROEKERS-KNOL Ankie, Pays-Bas, ADLE
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
HANSON Margus, Estonie, ADLE
JAKIČ Roman, Slovénie, ADLE
KENNEDY Charles, Royaume-Uni, ADLE
KOLMAN Igor, Croatie, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
MATEU PI Meritxell, Andorre, ADLE
NAGHDALYAN Hermine, Arménie, ADLE
PARERA Eva, Espagne, PPE/DC
RUMMO Paul-Eerik, Estonie, ADLE
STAVROSITU Maria, Roumanie, PPE/DC
SVEINSSON Gunnar Bragi, Islande, ADLE
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TUIKSOO Ester, Estonie, ADLE
ZHUROVA Svetlana, Fédération de Russie, GDE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste